

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: SL201007C
Dénomination: Persavon Assouplissant Bébé a l'amande Douce

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination/Utilisation: Assouplissant

Utilisations Déconseillées

Ne pas employer pour une utilisation différente de celles indiquées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: ALLIANCE SAS
Adresse: 70, Rue de La Vilette CS 83879
Localité et Etat: 69425 LYON cedex 03
FRANCE
Tél. +33 04 37 56 06 05
Fax. +33 (0)1 72 25 31 53
<https://www.persavon.fr/>

Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de données de
sécurité.

serviceconso@alliance-dph.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à: Centre antipoison France – Orfila: +33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP).
Néanmoins, contenant des substances dangereuses à une concentration telle qu'elle doit être déclarée à la section 3, le produit nécessite une fiche des données de sécurité contenant des informations appropriées, conformément au Règlement (UE) 2020/878.

Classification e indication de danger: --

Fiche de Données de Sécurité Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger: --

Mentions d'avertissement: --

Mentions de danger: --

Conseils de prudence: --

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage \geq à 0,1%.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration \geq 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)
Fatty acids, C16-18 (even numbered) - and C18 unsatd., reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized		
INDEX -	$7 \leq x < 9$	Aquatic Chronic 3 H412
CE 931-203-0		
CAS 1335202-88-4		
Règ. REACH 01-2119463889-16-0004		
propan-2-ol		
INDEX 603-117-00-0	$1 \leq x < 3$	Flam. Liq. 2 H225, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336
CE 200-661-7		
CAS 67-63-0		
Règ. REACH 2119457558-25-XXXX		

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

A priori aucun effet susceptible de nécessiter la mise en place de mesures de premiers secours spéciales n'est prévu. Les informations qui suivent sont des indications pratiques de bon comportement en cas de contact avec un produit chimique non dangereux.

En cas de doute ou en présence de symptômes, contactez un médecin et montrez-lui ce document.

En cas de symptômes plus graves, demander des secours sanitaires immédiats.

Protection des secouristes

Il est vivement recommandé à l'attention du secouriste qui vient en aide à une personne qui a été exposée à une substance chimique ou à un mélange de faire usage d'équipements de protection individuelle. La nature de ces protections est fonction de la dangerosité de la substance ou du mélange, de la modalité d'exposition et de l'ampleur de la contamination. En l'absence d'autres indications plus spécifiques, il est recommandé de faire usage de gants jetables en cas de contact potentiel avec des liquides biologiques. Pour le type d'ÉPI adaptés aux caractéristiques de la substance ou du mélange, faire référence à la section 8.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'apparition de symptômes, qu'ils soient aigus ou différés, consulter un médecin.

Pour les symptômes aigus et retardés, consultez un médecin.

Moyens à conserver sur le lieu de travail pour le traitement spécifique et immédiat

Eau courante pour le lavage cutané et oculaire.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Arrêter la fuite s'il n'y a pas de danger.

Porter un équipement de protection approprié mentionné dans la section 8 de la fiche de données de sécurité pour éviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables tant pour les personnes impliquées dans le travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Sans une aération adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au niveau du sol et prendre feu même à distance, en cas d'amorçage, avec le danger de retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Brancher à une prise de terre dans le cas d'emballages de grandes dimensions durant les opérations de transvasement et veiller au port de chaussures antistatiques. La forte agitation et l'écoulement vigoureux du liquide dans les tuyaux et les appareillages peuvent provoquer la formation et l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter le risque d'incendie et d'explosion, ne jamais utiliser d'air comprimé lors du déplacement du produit. Ouvrir les récipients avec précaution: ils peuvent être sous pression. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés, à un endroit bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil. Conserver à un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'ignition. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour les utilisations spécifiques, voir le chapitre 1.2.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

SL201007C- Persavon Assouplissant Bébé a l'amande Douce

Fiche de Données de Sécurité Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

Orale	26 mg/kg bw/d	
Inhalation	89 mg/m3	500 mg/m3
Dermique	319 mg/kg bw/d	888 mg/kg bw/d

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié ; LOW = danger faible ; MED = danger moyen ; HIGH = danger élevé.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

PROTECTION DES MAINS

Pour une utilisation normale : Aucune protection particulière n'est nécessaire pour une utilisation normale

Pour un usage industriel ou prolongé : protégez vos mains avec des gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).

Gants NITRILE recommandés Longueur 24,5 cm Epaisseur 0,1 mm.

Temps de perméation minimum : 14 minutes (METHANOL 99%), Temps de perméation maximum : 480 minutes (HYDROXYDE DE SODIUM 50%).

PROTECTION DE LA PEAU

Pour une utilisation normale :

Aucune protection spéciale n'est nécessaire pour une utilisation normale

Pour une utilisation industrielle :

Aucune protection spéciale n'est requise pour une utilisation normale.

PROTECTION DES YEUX

Pour une utilisation normale : Aucune protection particulière n'est nécessaire pour une utilisation normale.

Pour une manipulation prolongée du produit :

Aucune protection spéciale n'est requise pour une utilisation normale.

PROTECTION RESPIRATOIRE

Pour une utilisation normale :

Aucune protection spéciale n'est requise pour une utilisation normale.

Pour une manipulation prolongée du produit :

Aucune protection spéciale n'est requise pour une utilisation prolongée.

CONTRÔLES D'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Voir également la section 6 et la section 13.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés
Etat Physique

Valeur
liquide

Informations
Température: 25 °C

SL201007C- Persavon Assouplissant Bébé a l'amande Douce

Fiche de Données de Sécurité Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

Couleur	blanc	
Odeur	caractéristique	
Point de fusion ou de congélation	pas disponible	Motif d'absence de donnée: Non pertinent pour la sécurité et la classification des produits.
Point initial d'ébullition	pas disponible	Motif d'absence de donnée: Non pertinent pour la sécurité et la classification des produits.
Inflammabilité	pas disponible	Motif d'absence de donnée: Sans objet (mélange de substances ininflammables).
Limite inférieur d'explosion	pas disponible	Motif d'absence de donnée: Sans objet (mélange de substances non explosives)
Limite supérieur d'explosion	pas disponible	Motif d'absence de donnée: Sans objet (mélange de substances non explosives)
Point d'éclair	pas disponible	Motif d'absence de donnée: Sans objet (mélange de substances ininflammables).
Température d'auto-inflammabilité	pas disponible	Non auto-inflammable
Température de décomposition	pas disponible	Motif d'absence de donnée: Non pertinent pour la sécurité et la classification des produits.
Température de décomposition auto-accelérée (TDAA)	pas disponible	Motif d'absence de donnée: Non pertinent pour la sécurité et la classification des produits.
pH	2,5-3,5	Concentration: 100 % Température: 25 °C
Viscosité cinématique	pas disponible	Motif d'absence de donnée: Non pertinent pour la sécurité et la classification des produits.
Viscosité dynamique	100-300 mPas.s	Température: 25 °C
Solubilité	pas disponible	soluble /miscible dans l'eau
Taux de dissolution	pas disponible	Motif d'absence de donnée: Non pertinent pour la sécurité et la classification des produits.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	pas disponible	Non applicable pour le mélange
Stabilité de la dispersion	pas disponible	Motif d'absence de donnée: Non pertinent pour la sécurité et la classification des produits.
Pression de vapeur	pas disponible	Motif d'absence de donnée: Non pertinent pour la sécurité et la classification des produits.
Densité et/ou densité relative	0,998-1,002	Motif d'absence de donnée: Non pertinent pour la sécurité et la classification des produits.
Densité de vapeur relative	pas disponible	Température: 25 °C
Caractéristiques des particules	pas applicable, liquide	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Ne répond pas aux critères de classification pour les dangers physiques.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Propriétés explosives	pas disponible	Motif d'absence de donnée: Sans objet (mélange de substances non explosives)
Propriétés comburantes	pas disponible	Non pertinent (mélange de substances non oxydantes)

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

10.5. Matières incompatibles

Aucun en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

SL201007C- Persavon Assouplissant Bébé a l'amande Douce

Fiche de Données de Sécurité Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation) du mélange:	Non classé (aucun composant important)
ATE (Oral) du mélange:	Non classé (aucun composant important)
ATE (Dermal) du mélange:	Non classé (aucun composant important)

Fatty acids, C16-18 (even numbered) -
and C18 unsatd., reaction products
with triethanolamine, di-Me
sulfate-quaternized

LD50 (Dermal):	> 2000 mg/kg Rat
LD50 (Oral):	> 4480 mg/kg Rat

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLÉS - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLÉS - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

11.2. Informations sur les autres dangers

Fiche de Données de Sécurité Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

12.1. Toxicité

Fatty acids, C16-18 (even numbered) -
and C18 unsatd., reaction products
with triethanolamine, di-Me
sulfate-quaternized

LC50 - Poissons	1,91 mg/l/96h Oncorhynchus mykiss
EC50 - Crustacés	2,23 mg/l/48h Daphnia magna
EC10 Algues / Plantes Aquatiques	1,48 mg/l/72h
NOEC Chronique Poissons	0,224 mg/l Danio rerio. Durée: 30 jours

12.2. Persistance et dégradabilité

Fatty acids, C16-18 (even numbered) -
and C18 unsatd., reaction products
with triethanolamine, di-Me
sulfate-quaternized

Rapidement dégradable
Méthode: OECD 301 B

Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans cette formulation est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité établis par le règlement (CE) n. 648/2004 relative aux détergents. Toutes les données justificatives sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront fournies, à leur demande explicite ou à la demande d'un fabricant de la formulation, aux autorités susmentionnées.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Évaluation du potentiel de bioaccumulation: L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue. Le produit n'a pas été testé. Les indications sont dérivées des substances/produits contenus dans la formulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Évaluation du transport entre compartiments environnementaux : Volatilité : non applicable

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage \geq à 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances répertoriées dans le règlement 1005/2009/CE relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

La gestion des déchets résultant de l'utilisation ou de la dispersion de ce produit doit être organisée conformément aux règles en matière de sécurité au travail. Voir la section 8 pour la nécessité éventuelle d'un EPI.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

pas applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

pas applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

pas applicable

14.4. Groupe d'emballage

pas applicable

Fiche de Données de Sécurité Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

14.5. Dangers pour l'environnement

pas applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE
: Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit

Point 40

Substances contenues

Point 75

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage \geq à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012

:

Aucune

Fiche de Données de Sécurité Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

⋮

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

⋮

Aucune

Contrôles sanitaires

Informations pas disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange / des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, catégorie 2
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- ATE / ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- PEC: Concentration environnementale prévisible

SL201007C- Persavon Assouplissant Bébé a l'amande Douce

Fiche de Données de Sécurité Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PMT: Persistant, mobile et toxique
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et très bioaccumulable
- vPvM: Très persistant et très mobile
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
 3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
 4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
 15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
 16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
 17. Règlement (UE) 2019/1148
 18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
 19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
 20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
 21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
 22. Règlement délégué (UE) 2022/692 (XVIII Atp. CLP)
 23. Règlement délégué (UE) 2023/707
 24. Règlement délégué (UE) 2023/1434 (XIX Atp. CLP)
 25. Règlement délégué (UE) 2023/1435 (XX Atp. CLP)
 26. Règlement délégué (UE) 2024/197 (XXI Atp. CLP)
- The Merck Index. - 10th Edition
 - Handling Chemical Safety
 - INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
 - Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
 - N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
 - Site Internet IFA GESTIS
 - Site Internet Agence ECHA
 - Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie

2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

SL201007C- Persavon Assouplissant Bébé a l'amande Douce

Fiche de Données de Sécurité Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.